



COMMUNAUTÉ  
**D'AGGLOMÉRATION**  
DE BASTIA

Conseil du 24 juillet 2020

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération de Bastia pour siéger au sein des instances de la SAEM Bastia Aménagement**

L'an deux mille vingt, le 24 juillet à 9h00, s'est réuni le Conseil communautaire dans la salle du Conseil municipal, mairie de Bastia, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 17 juillet 2020, sous la présidence de M. Louis Pozzo di Borgo.

**ETAIENT PRESENTS :**

Guy ARMANET, Gilles BATESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Carulina GONZALEZ-COLOMBANI, Jeanne CALLIER, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Florence LOMBARDO, Christine MALAFRONTÉ, Jean-Joseph MASSONI, Jean-Louis MILANI, Jean-Jacques PADOVANI, Marie-Hélène PADOVANI, Leslie PELLEGRINI, Philippe PERETTI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Linda PIPERI, Bruno POLIFRONI, Ivana POLISINI, Louis POZZO di BORGIO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre SAVELLI, Gilles SIMEONI, Pierre-Baptiste SIMONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT, Jean ZUCCARELLI.

**ONT DONNE POUVOIR :**

Thérèse LORENZI  
Emma MUSSIER

à  
à

Marie-Hélène PADOVANI  
Jeanne CALLIER

**ABSENTS :**

Julien MORGANTI, Jean-Sébastien de CASALTA, Hélène SALGE, Françoise VESPERINI

**QUORUM : 21**

Monsieur le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance.  
Monsieur Pierre-Baptiste Simoni est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération de Bastia pour siéger au sein des instances de la SAEM Bastia Aménagement**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 12 avril 2007 approuvant la participation de la Communauté d'Agglomération de Bastia au capital de la SAEM Bastia Aménagement ;

Considérant le renouvellement des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia suite aux élections des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Considérant que le Conseil communautaire nouvellement installé doit désigner les représentants de la Communauté d'Agglomération de Bastia pour siéger au sein des instances de la SAEM Bastia Aménagement ;

Vu les statuts de la SAEM Bastia Aménagement ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DESIGNE**

Les représentants de la Communauté d'Agglomération de Bastia comme suit pour siéger au sein des instances de la SAEM Bastia Aménagement :

**En qualité de membres du Conseil d'Administration :**

- Louis POZZO di BORGO
- Paul TIERI
- Emma MUSSIER
- Guy ARMANET

**En qualité de membre de l'assemblée générale :**

- Paul TIERI

**En qualité d'invités permanents :**

- Jean ZUCCARELLI
- Franck DASSIBAT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 29 JUIL. 2020  
et publication ou notification  
du 29 JUIL. 2020  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGHRAOUI



LE PRESIDENT

  
Louis POZZO DI BORGO

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification*